

DEMANDE DE CONTROLE D'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DANS LE CAS D'UNE VENTE IMMOBILIERE

Demande à compléter par le propriétaire ou son représentant

Nom du demandeur:.....

Adresse :.....

Commune :

Code postal :

Téléphone :.....

Mail :

Sollicite la réalisation d'un contrôle assainissement non collectif dans le cadre de la vente de mon habitation :

Adresse :.....

Commune :

Code postal :

Section et Numéro de parcelle :

Nom du notaire chargé de la vente :.....

Nom de l'agence immobilière le cas échéant :

Afin de permettre le bon déroulement de cette opération, les regards de visite et les ouvrages de votre installation devront impérativement être visibles et accessibles,

Lors du contrôle, tout ouvrage non visible et inaccessible sans élément probant permettant de justifier sa présence, entrainera le report du contrôle avec facturation de la pénalité pour déplacement inutile (50 €).

- **Le contrôle sera réalisé dans un délai de 15 jours après réception de la présente demande et le rapport remis dans les 15 jours après réalisation du contrôle.**
- **Ce contrôle sera facturé 200 € (par installation contrôlée) au propriétaire vendeur après intervention du service et transmission du rapport de contrôle.**

à, le.....

Signature du propriétaire

PJ : règlement du service publique d'assainissement non collectif